

6 AS

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1.000 euros

Siège social : 7 avenue des trois couronnes

64200 BIARRITZ

RCS BAYONNE 889 128 849

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 28 OCTOBRE 2024

L'an 2024,
Le 28 Octobre
Au Siège

La SAS BIAMONT Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros, ayant son siège social 7 avenue des 3 couronnes 64200 Biarritz , immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bayonne sous le numéro 843 025 016 *représentée par son Président*, actionnaire unique de 6 AS :

A statué sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Président établi en application de l'article L225-248 du Code de Commerce
- Décision à prendre en application de l'article L225-248 du Code de Commerce (dissolution anticipée ou non de la société)
- Questions diverses.

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique après avoir entendu la lecture du rapport du Président et pris connaissance des comptes arrêtés au 31 décembre 2023, approuvés par décision du 28 juin 2024, statuant conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de Commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution de la société.

DEUXIEME DECISION



L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité de dépôt et autres qu'il appartiendra

~~~~~

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président

~~~~~

Le Président et actionnaire unique

SAS BIAMONT

représentée par son Président Monsieur Grégory Benoit

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'GB', is written over the text 'représentée par son Président Monsieur Grégory Benoit'.